

Rapport annuel du comité d'examen indépendant des Fonds Addenda Capital

Le 5 mars 2026

Madame,
Monsieur,

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-107** » ou le « **Règlement** »), Addenda Capital Inc. (le « **gestionnaire** ») a établi un comité d'examen indépendant (le « **comité** » ou le « **CEI** ») pour les Fonds Addenda Capital (les « **Fonds** ») le 23 mars 2022. Le CEI a joué son rôle conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières. Il est composé de trois personnes, chacune demeurant indépendante des Fonds, du gestionnaire et de chaque entité apparentée au gestionnaire (selon la définition du Règlement).

Le CEI a le plaisir de publier son rapport annuel destiné aux porteurs de titres, pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (la « **période visée** »).

Conformément au Règlement, le mandat du CEI consiste à examiner les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire pourrait être exposé dans sa gestion des Fonds et à prendre des décisions à cet effet. Selon le Règlement, le gestionnaire est tenu de cerner les conflits d'intérêts potentiels inhérents à sa gestion des Fonds, de formuler des politiques et des procédures écrites orientant sa gestion de ces conflits et de recueillir les commentaires du CEI quant à ces politiques et procédures écrites (le « **manuel sur les questions de conflit d'intérêts** »).

Lorsqu'une question de conflit d'intérêts se pose, le gestionnaire doit soumettre la mesure qu'il propose de prendre à cet égard au CEI pour que celui-ci en fasse l'examen. Certaines questions nécessitent l'approbation préalable du CEI, mais, dans la plupart des cas, le CEI fera part de sa décision au gestionnaire à savoir si la mesure projetée produira un résultat juste et raisonnable pour le Fonds en cause. Dans le cas de questions de conflit d'intérêts qui se posent de manière récurrente, le CEI peut donner au gestionnaire des instructions permanentes (ou « **IP** ») pour lui permettre de régler certaines affaires sans devoir les soumettre systématiquement au CEI pour approbation, pour peu que le gestionnaire règle les conflits conformément auxdites instructions permanentes.

Le CEI est chargé de représenter l'intérêt fondamental des Fonds quant à toute question qui lui est soumise par le gestionnaire concernant une affaire de conflit d'intérêts. Dans de tels cas, le CEI cherche à s'assurer que les mesures projetées par le gestionnaire aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds en cause.

Le CEI a procédé à son évaluation annuelle (l'« **évaluation annuelle** »), au cours de laquelle il a examiné son indépendance, la rémunération de ses membres et son efficacité. Lors de l'évaluation annuelle, le CEI a aussi examiné la charte, les instructions permanentes et le manuel du gestionnaire sur les questions de conflit d'intérêts et a formulé des recommandations de modifications là où il y avait lieu de le faire. Le CEI a confirmé que le comité dans son ensemble fonctionnait de manière positive et efficace.

Le présent rapport se trouve sur le site Web du gestionnaire à l'adresse www.addendacapital.com. Vous pouvez aussi en obtenir une copie, sans frais, en communiquant avec le gestionnaire par téléphone au 1 866 908-3488 ou par courriel à l'adresse mutualfunds@addendacapital.com. Ce document et d'autres renseignements sur les Fonds se trouvent au www.sedarplus.com.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Michele McCarthy
Michele McCarthy
Présidente du CEI

Composition du comité

Le tableau suivant présente les membres actuels du CEI (les « **membres du CEI** ») et leurs fonctions principales.

Michele McCarthy, Toronto (Ontario) Présidente du comité	Présidente, McCarthy Law Professional Corp. et Independent Review Inc.	Nomination initiale le 23 mars 2022 Mandat renouvelé jusqu'au 1 ^{er} janvier 2027
Geoff Salmon Lacs Rideau (Ontario)	Directeur général, Independent Review Inc.	Nomination initiale le 23 mars 2022 Mandat renouvelé jusqu'au 1 ^{er} janvier 2027
Renée Piette Montréal (Québec)	Administratrice de sociétés spécialisée dans la gestion des risques et la gouvernance	Nomination initiale le 1 ^{er} janvier 2023 Mandat renouvelé jusqu'au 31 décembre 2028

Rémunération et indemnisation

Examen de la rémunération

Le comité examine la rémunération de ses membres au moins une fois par année en tenant compte des facteurs suivants :

- la nature et l'ampleur de la charge de travail de chaque membre du comité, y compris l'engagement en temps et énergie attendu de chaque membre;
- le nombre de réunions exigées par le CEI, en incluant les réunions spéciales requises pour examiner des questions de conflits soumises au comité;
- les pratiques exemplaires dans le secteur, notamment les moyennes et les enquêtes menées au sujet de la rémunération des membres de comités d'examen indépendants;
- la complexité des questions de conflit d'intérêts dont le comité est saisi.

Les membres du CEI ont examiné des références comparables sur le plan de la rémunération et ont décidé de ne pas modifier leur rémunération pour le moment.

Rémunération des membres

Au total, les membres du CEI ont reçu 25 000 \$, en plus des taxes applicables, pour la période visée.

Ces honoraires ont été imputés aux Fonds en parts égales.

Indemnités accordées

Les Fonds et le gestionnaire ont fourni à chacun des membres du CEI une indemnisation contractuelle conformément à ce que prévoit le Règlement 81-107. Aucun montant n'a été versé aux membres du CEI aux termes de cette indemnisation par les Fonds ou le gestionnaire au cours de la période visée.

Renseignements sur la détention de titres par les membres du CEI

Au 31 décembre 2025, les membres du CEI n'étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement :

- d'aucune part de quelque Fonds que ce soit;
- d'aucune participation dans le gestionnaire;
- d'aucune participation dans une société ou une personne qui fournit des services au gestionnaire ou aux Fonds.

Décisions et approbations

Aucune question de conflit d'intérêts au sens du Règlement n'a été soumise au CEI par le gestionnaire au cours de la période visée. Par conséquent, aucune décision n'a été rendue ni approbation donnée.

Instructions permanentes approuvées

Le CEI a approuvé une (1) IP. Le gestionnaire peut prendre la ou les mesures précises énoncées dans une IP sans avoir à soumettre la question de conflit d'intérêts ou la mesure proposée au CEI, à condition qu'il respecte les conditions de l'IP. L'IP obligeait le gestionnaire à respecter sa politique et ses procédures connexes et à faire rapport périodiquement au CEI.

Instruction permanente n° 1 – Application générale

La présente IP porte sur un certain nombre de questions de conflit d'intérêts, dont :

1. la rémunération et les frais;
2. l'attribution des opérations;
3. l'établissement du cours des titres en portefeuille;
4. la correction des erreurs de calcul de la valeur liquidative du portefeuille;
5. la correction d'autres erreurs significatives au compte de porteurs de parts;
6. la meilleure exécution et la sélection des courtiers;
7. les accords de paiement indirect;
8. les indications de favoritisme;
9. la politique de vote par procuration;
10. l'impartition à des prestataires de services tiers;
11. le code d'éthique et le code de déontologie;
12. les lignes directrices sur les cadeaux et divertissements;
13. les plaintes des clients;
14. les enjeux de capacité.

Rapport du gestionnaire sur ses instructions permanentes

Conformément au Règlement, le gestionnaire a produit un rapport écrit décrivant comment il s'est fié aux IP au cours de la période visée et l'a remis au CEI.

Le gestionnaire a eu recours à l'IP n° 1 pendant la période visée.

Fonds bénéficiant des services du CEI

Addenda Fonds Accent Revenu
Addenda Fonds Équilibré Mondial
Addenda Fonds d'actions Diversifié Mondial

Les membres du CEI siègent aux comités d'examen indépendants des fonds d'investissement suivants :

Michele McCarthy

Addenda Capital Inc.
Capstone Asset Management Inc.
(siège depuis décembre 2025)
Educators Financial Group
(siège depuis décembre 2025)
EHP Funds Inc.
(ne siège plus depuis le 31 décembre 2025)
Global X Investment Canada Inc.
Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.
PIMCO Canada Corp.
(ne siège plus depuis le 30 juin 2025)

Geoff Salmon

Accelerate Financial Technologies Inc.
(ne siège plus depuis le 30 juin 2025)
Addenda Capital Inc.
Corporation Algonquin Capital
EHP Funds Inc.
Genus Capital Management Inc.
Hamilton Capital Partners Ltd.
(ne siège plus depuis le 30 juin 2025)
McElvaine Investment Management Ltd.
(ne siège plus depuis le 6 novembre 2025)
Sprott Asset Management
VanCity Investment Management

Renée Piette

Addenda Capital Inc.
Financière des professionnels –
Fonds d'investissement inc.
Gestion de placements Manuvie limitée